

l'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle

le n° 4 francs

abonnement :

France : 40 francs

étranger : 50 francs

chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier
Paris (9^e)

Tél.	{	Trinité 23-92	Trinité 23-95
		— 23-93	— 23-96
		— 23-94	

Sommaire

ANTICIPATIONS, MAIS RÉALITÉS PROCHAINES, par **Georges MIGOT** ■ PETITE HISTOIRE EXPRESS DE LA MUSIQUE, par **Dominique SORDET** ■ CRITIQUE DES DISQUES : MUSIQUE SYMPHONIQUE, par **Emile VUILLERMOZ** ■ INSTRUMENTS DIVERS, par **Pierre LEROI** ■ LES DISQUES DE VIOLON, par **Marc PINCHERLE** ■ LES DISQUES DE DICTION par **Bernard ZIMMER** ■ LES DISQUES DE CHANT, par **Maurice BEX** ■ LES DISQUES DE CHANSONS, par **Pierre WOLFF** ■ Nos ÉCHOS.

ANTICIPATIONS, MAIS RÉALITÉS PROCHAINES

Lorsque naquit l'imprimerie, les écrivains-copistes déclarèrent que c'était la mort du Livre, des Lettres et de la Pensée.

Il fallut bien se rendre à l'évidence que ni le livre, ni les lettres, ni la pensée n'en moururent.

Et ce ne fut pas même la mort des interprètes graphiques ayant de la valeur, car ne furent-ils pas les premiers dessinateurs de caractères d'imprimerie, les premiers metteurs en page, les premiers ornemanistes, les premiers illustrateurs du Livre ?

Bien plus même, ils furent en nombre insuffisant (l'élimination s'étant faite par la qualité) et la corporation du livre dut former des apprentis, pour avoir plus de compagnons, plus de maîtres, afin de répondre à la fois, et à la production et à la consommation des œuvres.

Lorsque naquit le disque, et toutes ses conséquences musicales mécaniques, les musiciens déclarèrent que c'était la mort de la partition, de l'audition, de l'interprétation, de la musique.

Il fallut bien se rendre à l'évidence que ni la partition, ni l'audition, ni l'interprétation n'en moururent.

Et ce ne fut pas même la mort des interprètes ayant de la valeur : ne furent-ils pas les premiers « dessinateurs-sonores » des sillets du disque, les premiers « metteurs en page sonore », les premiers interprètes du disque ?

Bien plus même, ceux-ci seront en nombre insuffisant, l'élimination s'étant faite par la qualité ; et la corporation du disque accordera efficace protection à nos conservatoires, écoles et instituts de musique, pour recruter des apprentis musiciens afin d'en faire des

compagnons et des maîtres, car il faudra à la fois répondre et à la production et à la consommation des œuvres musicales.

Pour chacun de ces deux cas, un fait matériel nouveau, vint troubler un ordre acquis, mais ne troubla ni les lettres, ni la musique.

Un ordre est détruit par un autre, si ce dernier respecte, fait vivre, développe toutes les idées qu'il est dans la nature et les besoins de l'Homme de concrétiser, d'exprimer, de formuler.

Mais si cet ordre nouveau ne remplit pas totalement pareille mission, il sera supplanté à son tour par un autre ordre.

L'imprimerie le comprit en intensifiant et la production et la consommation, en se distribuant le travail par genre d'œuvres, en créant l'almanach, puis le journal, puis la revue, puis les spécialisations de ces publications ; en arrivant même, indirectement, à imposer l'instruction obligatoire.

Les consommateurs naissent par millions, et leurs goûts différents sont satisfaits par des milliers et des milliers de producteurs. La plume ne se révolte plus contre le caractère typographique : bien plus, elle ne peut vivre sans lui, comme d'ailleurs le caractère typographique ne pourrait vivre sans elle.

Au début du XIX^e siècle, avant la scission du musicien en deux personnes différentes, compositeur et exécutant, la musique mécanique se serait trouvée, devant la pensée musicale, dans une situation presque semblable à celle de l'imprimerie devant la pensée écrite ; puisqu'elle aurait rendu au compositeur-interprète un service semblable à celui de l'imprimerie pour l'écrivain, en lui offrant la possibilité d'exécutions simultanées et successives dans l'espace et dans le temps, de son œuvre et de son interprétation.

La séparation de pouvoirs, des compositeurs et des interprètes, qui réalise pour les premiers la possibilité de ces exécutions simultanées et successives dans le temps et dans l'espace, donne aux seconds des droits de nature variée dont il faut tenir compte.

Il est vrai que comparée à celles réalisées par la musique mécanique, la simultanéité et la successivité de ces exécutions, sont limitées. Mais sans les interprètes, ces deux possibilités n'existeraient pas du tout, même pour la musique mécanique.

Il faut alors que cette dernière, loin de retourner contre les interprètes son pouvoir illimité d'exécutions simultanées et successives, l'utilise en leur faveur.

Si, comme ce que nous avons dit plus haut pour l'imprimerie, le tri se fait obligatoirement entre le bon et le mauvais, il ne faut pas qu'il entraîne une suppression, humainement et musicalement inexplicable, d'éléments bons.

D'ailleurs, après une période de tâtonnements, cela deviendra tout à fait impossible et la musique mécanique suivra l'exemple de l'imprimerie.

Elle n'en est qu'au *roman* et au *poème sonores*. Il faut qu'elle s'organise pour arriver au *mensuel* et au *quotidien sonores*, puis aux spécialisations de ces *publications sonores*.

Son pouvoir sera tel à ce moment-là, qu'elle arrivera à son tour, à obtenir l'instruction musicale obligatoire. Ce qui ne veut pas dire : faire de chaque citoyen un exécutant, mais un auditeur. Tout comme l'instruction obligatoire n'a pas pour but de faire de chaque homme, des écrivains, mais des lecteurs.

Nous le répétons, un ordre acquis ne peut vivre que s'il satisfait tous les besoins de la collectivité.

Pour la musique mécanique, un ordre de ce genre s'établira avec les « publications sonores » réalisant ce que nous avons dit plus haut.

A ce moment-là, tous les bons exécutants seront utilisés ; car pour une telle produc-

tion, il faudra, pour chaque maison d'édition sonore, plusieurs groupes séries d'exécutants. Car chacun de ces groupes devra avoir le temps de répétitions suffisantes pour mettre au point les différentes productions quotidiennes réclamées par les consommateurs.

Il y aura des abonnés quotidiens, hebdomadaires, mensuels, de symphonies, de musique de chambre, de musique vocale, de musique lyrique, de folklore, de musique légère, et cela avec toutes les subdivisions que comportent ces genres.

Et ces abonnés auront assez de culture musicale ou simplement de curiosité, pour désirer entendre autre chose qu'une répétition des mêmes œuvres par les mêmes interprètes.

Ces auditeurs joueront un autre rôle que celui de membres de jurys de concours, entendant différents interprètes dans une même œuvre.

Ils seront de vrais lecteurs-auditeurs (1), désirant connaître toutes les œuvres et tous les compositeurs dans le genre musical qu'ils préfèrent.

A ce moment-là aussi, les compositeurs occuperont dans l'édition mécanique, une place semblable à celle des écrivains dans l'imprimerie : c'est-à-dire que tous les compositeurs, suivant leur talent et leur genre, seront utilisés pour fournir des œuvres.



Je sais qu'il n'en est pas encore ainsi actuellement. Mais ce n'est qu'un état passager, conséquence du besoin de la musique mécanique d'utiliser la musique connue, par des interprètes connus des auditeurs de nos salles de concerts et de nos théâtres lyriques.

C'est un peu, transposé, ce que fit l'imprimerie à ses débuts, en cherchant à imiter la page manuscrite, dans les œuvres déjà connues par les lecteurs de manuscrits.

Constatons que ce ne fût qu'un début.

Il en est de même pour la musique mécanique.

Sa force et sa personnalité se trouvent dans la multiplicité des compositeurs, des œuvres et des interprètes.

La musique mécanique sera autre chose qu'un succédané multiplié des concerts et des théâtres lyriques.

Son but supérieur (et ses avantages durables) est de faire connaître des œuvres, des compositeurs et des interprètes qu'on n'entend pas (ou peu) au concert.

A ce moment-là, la musique mécanique, réalisant sa vraie mission, verra se grouper autour d'elle toutes les forces actives.

Elle n'aura plus d'opposants, puisque tous seront servis par la musique mécanique en la servant.

Par la musique mécanique, toutes les œuvres bonnes et tous les véritables interprètes doivent être présentés.

C'est son rôle. Ce sera sa force.



Ce ne sont qu'anticipations diront certains. Nous répondrons que celles-ci seront obligatoirement de prochaines réalisations.

Comme telles, nous pouvons demander à tous les musiciens d'y songer lorsqu'ils prennent des décisions. Car toute décision prise sans tenir compte de l'évolution d'un fait nouveau et indestructible est une compromission dangereuse.

Que tous les musiciens comprennent que la musique mécanique doit vivre. Que si elle vit par eux, les temps sont proches où elle vivra pour eux.

L'imprimerie nous a donné une preuve d'assimilation, d'utilisation et d'avantages pour tous les hommes.

La musique mécanique fera de même.

GEORGES MIGOT.

(1) Si nous accolons le mot lecteur au mot auditeur, c'est parce que nous pressentons le besoin prochain des auditeurs de lire la partition pendant l'audition. Nous en avons déjà constaté plusieurs exemples. Ceux-ci pourraient être plus nombreux le jour où la partition symphonique se décidera pour ces instruments qui sont tous chromatiques, à n'utiliser que les deux clés de *fa* et de *sol* et les notes réelles.